

Conditions de réservation Séminaires & Evènements

1. Validité

Ces conditions font partie intégrante de la réservation confirmée.

2. Confirmation de réservation

La réservation est considérée comme confirmée lorsque les présentes conditions nous sont retournées signées (valable également par e-mail et par fax).

3. Prépaiement

Pour garantir la réservation de tout évènement, l'Astra Hôtel se réserve le droit d'exiger un paiement partiel ou total à l'avance. La réservation sera considérée comme définitive une fois les arrhes enregistrées par l'établissement.

4. Confirmation du nombre de personnes

Le nombre de personnes définitif doit être confirmé par écrit au plus tard 48 heures ouvrables avant le début de l'évènement. Ce nombre peut être modifié de +/- 20% et il est déterminant pour la facturation. Sans modification écrite de votre part, passé ce délai, le dernier nombre annoncé sera pris en compte pour la facturation finale.

5. Annulation

En cas d'annulation, nous appliquons les conditions suivantes :

- | | |
|--|-------------------------------------|
| • Jusqu'à 30 jours avant le début de l'évènement | Frs. 100.00 de frais administratifs |
| • De 29 à 15 jours avant le début de l'évènement | 50% de l'arrangement prévu |
| • De 14 à 0 jours avant le début de l'évènement | 100% de l'arrangement prévu |

Par arrangement, nous entendons :

Réservation de salle prix de la salle **x** nb de jours

Séminaire nb de personnes **x** forfait **x** nb de jours

Banquet, Event nb de personnes **x** prix de l'offre (nourriture)

Service traiteur nb de personnes **x** prix de l'offre (nourriture + location matériel + personnel)

Nous acceptons les annulations seulement par écrit (valable également par e-mail et par fax).

6. Conditions d'annulation pour les nuitées

L'annulation de chambre n'est possible, sans frais, que 24 heures avant la date d'arrivée (soit 17h00 le jour avant l'arrivée). En cas d'annulation en dehors du délai et de non présentation à l'hôtel le jour d'arrivée, la réservation sera facturée à 100% de la première nuit ou 100% de l'offre spéciale.

La non présentation à la date d'arrivée entraînera également l'annulation automatique du reste du séjour sans autre préavis.

La liste des participants qui seront hébergés doit nous être communiquée au plus tard 10 jours avant le début de l'évènement.

7. Facturation

Pour tous les évènements, dont le montant final se monte à moins de Frs. 500.00, nous vous prions de bien vouloir le payer directement à la réception de l'hôtel. Sur arrangement préalable, il est possible d'envoyer la facture pour les montants supérieurs à Frs. 200.00.

La facture payable à 10 jours, sera adressée à la société ou à la personne qui a confirmé la réservation. Au cas où les participants doivent payer l'arrangement, la société qui a effectué la réservation se portera garante en cas d'absence d'un participant. Sauf accord contraire, chaque participant doit payer ses extras à la fin de son séjour.

8. TVA

Tous les prix incluent la TVA de 8.1% (3.7% pour le logement). Tous les prix indiqués sur les descriptifs sont sous réserve de changements.

9. Sécurité

L'Astra Hôtel se réserve le droit d'exiger le recours à une entreprise répondant aux obligations en la matière selon le type de manifestation, à la charge de l'organisateur.

Tout matériel technique fourni par l'organisateur ou toute prestation organisée par ses soins devra être annoncée auprès de notre service Séminaires & Evènements. Ces éléments devront être conformes à la loi et respecter les normes et usages en vigueur.

10. Dégâts et vols

L'Astra Hôtel décline toute responsabilité en cas de vol d'objets appartenant aux clients. Le client (personne physique ou personne morale) demeure seul et entièrement responsable vis à vis de l'hôtel pour toutes dégradations, ou dommages causés par lui ou par un de ses participants. Tous frais occasionnés découlant d'une réparation, d'un remplacement ou d'un entretien spécialisé sera automatiquement facturé au client.

11. Parking

L'établissement ne peut être considéré comme responsable en cas de vol ou dommage occasionné à un véhicule y stationnant.

12. Vestiaire

L'hôtel décline toute responsabilité en cas de vol ou dommage pour des pièces de vêtements ou accessoires déposés dans un vestiaire non-gardé ou laissés sans surveillance dans l'établissement.

13. Attestation d'acceptation

La personne qui signe, atteste avoir pris connaissance des conditions et accepte, soit à son nom, soit au nom de la société qui réserve, les termes de la réservation et ses conditions.

Lu et approuvé

Date de manifestation

Société / nom

Date

Signature
